République Française
Département du Rhône

Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
Procès-Verbal

Séance du 15 octobre 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2026
Compte rendu affiché le 23 octobre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19
Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire
Secrétaire élu : Monsieur Cédric COQUARD.
Membres présents : *Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Monsieur Thierry LOISON, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Nathalie BATAIL, Madame Sandrine BOINON, Monsieur Fabrice BONNET, Monsieur David PUPIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Monsieur Ludovic CARRET, Monsieur Cédric COQUARD, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA, Madame Emilie DANVE, Madame Stéphanie AUTER QUELOZ, Madame Gwendoline CHALON.*
Membre excusée : *Madame Isabelle LOTISSIER.*

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des absents : Madame Isabelle LOTISSIER.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Cédric COQUARD.

- **Proposition de rachat d'un fonds de commerce par la Commune,**

Monsieur le Maire expose que le bar-restaurant « Le MANULLAMGAC » est en très grande difficulté et que le dépôt de bilan est imminent. Il est inquiet pour le devenir de l'activité restaurant sur la Commune. Il a rencontré Madame Aurélie BONNEBAS, propriétaire actuelle du fonds de commerce afin de faire le point sur cette situation. Ce commerce est un bar-restaurant de très longue date et il est le dernier sur la Commune. Il est nécessaire que la Municipalité agisse vite, afin que ce restaurant continue son activité. Monsieur le Maire propose le rachat à l'amiable, du fonds de commerce, au prix de 35 000 euros. Il précise que ce point a déjà été présenté en réunion d'adjoints et de Conseillers Municipaux Délégués. Ce fonds de commerce comprend tous le mobilier, les équipements du bar, de la cuisine et du sous-sol, mais aussi la licence IV. Si la liquidation judiciaire a lieu, tout ce mobilier et ces équipements seront vendus afin de couvrir le montant des dettes et la fermeture pourrait être définitive. Il précise que l'état général des locaux est bon et que les murs appartiennent à Monsieur Jean-François BERTINIER. Un bail commercial est donc lié au fonds de commerce. La vente pourrait être passée très rapidement. Monsieur le Maire demande l'avis des Conseillers Municipaux sur ce dossier et il précise que les Conseils Municipaux successifs ont investi depuis plus de 30 ans dans les locaux commerciaux, et qu'il y a de la place pour un bon restaurant sur Saint Laurent, commune de 2100 habitants. Madame Emilie DANVE fait remarquer que le loyer demandé n'est pas très onéreux. Monsieur Cédric COQUARD trouve qu'il serait dommage de régler un loyer pour des locaux fermés. Madame Stéphanie AUTER QUELOZ et Monsieur Ludovic CARRET demandent une négociation du loyer. Monsieur Thierry LOISON précise que la Commune répond à une demande de l'enquête commerciale auprès de la population.

Monsieur le Maire propose que le bar et le restaurant soient proposés au plus vite en location gérance. Il demande au Conseil Municipal son accord par un vote, pour l'acquisition par la Commune du fonds de commerce bar-restaurant « Le Manulamgac » avec la licence IV pour un montant de 35 000 euros et une négociation du loyer mensuel auprès du propriétaire des murs.
Après en avoir délibéré, il valide cette proposition par un vote (Votants : 18 -Oui : 18, Non : 0- Abstention : 0).
Maintenant, la commission municipale commerce s'emploie activement à trouver un gérant pour que ce bar-restaurent puisse continuer son activité.

- **Projet de convention pour la fourniture de repas au restaurant scolaire entre la Commune et l'OGEC,**

Monsieur el Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui présente une convention proposée par l'OGEC et modifiée par la Commission avec l'assistance juridique du CDG69.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention présentée.

- **Projets d'équipements de climatisation et de rafraîchissement pour les établissements scolaires et la Mairie,**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gilles RAYNARD de présenter les projets de climatisation de la Mairie et de rafraîchissement de l'Ecole Publique Antoine BOIRON.
Il précise que des aides sont disponibles par la Région Auvergne Rhône Alpes (10 000 euros pour la climatisation) et EDF pour 10 équipements de rafraîchissement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le dépôt des deux dossiers de subventions.

- **Validation du recrutement d'un agent au Centre Technique Municipal,**

Monsieur le Maire fait le point sur les entretiens menés et propose la candidature de Monsieur Gilles CHAUD comme agent des services techniques. Il est actuellement en poste à Saint Germain Nuelles.

- **Fonds de concours voirie communautaire**,

Monsieur le Maire présente une convention de fonds de concours pour les travaux de voirie de la CCMDL sur les chemins de la Grange et de Montchourier. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 228.18 euros. Le solde de l'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL est de 19 300 €. La différence entre le montant des travaux et l'enveloppe financière, soit 5 928.18 euros sur estimation de travaux, est à la charge de la commune.
Après en avoir délibéré, par un vote (Votants : 18 -Oui : 18, Non : 0- Abstention : 0), le Conseil Municipal approuve la convention de fonds de concours à signer avec la CCMDL.

- **Projet illuminations de fin d'année**,

Monsieur le Maire présente un devis pour l'acquisition de nouvelles guirlandes auprès de la société BLACHERE illumination, en occasion reconditionné, pour un montant de 5 823.20 euros HT.
Après en avoir délibéré, par un vote (Votants : 18 -Oui : 18, Non : 0- Abstention : 0), le Conseil Municipal approuve le devis présenté.

- **Participation citoyenne : nouvelle organisation du dispositif**,

Monsieur le Maire Présente le dispositif de référents nommés par quartier par le Maire, qui font remonter les évènements ou incidents à la Brigade de Gendarmerie. Une réunion sera programmée prochainement avec la Gendarmerie.

- **Décision modificative budget maison de santé**,

Monsieur le Maire propose une décision modificative n°1 pour le budget maison de santé afin de prendre en compte les travaux et l'emprunt votés lors de la dernière séance :

1641/16	Emprunts en euros	Invest.	R	140 000,00 €
21313/21	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	Invest.	D	115 000,00 €
21321/21	Immeubles de rapport	Invest.	D	25 000,00 €

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

- **Quote-part réseau unitaire – participation 2026 de la Commune,**

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.
Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée par la CCMDL à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires. Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.
Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2026 s'élève à 46 722.98 € à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune soit 2 460,74 euros pour la Commune de Saint Laurent.
Le Conseil Municipal valide cette convention et le versement de la somme de 2 460.74 euros.

- **Travaux en cours dans les commissions.**

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points :

Il demande à Monsieur Ludovic CARRET de présenter le projet d'aménagement de la Place du Plâtre proposé par le Cabinet Réalités, maître d'œuvre de l'opération. Aménagée en 1997, la place du Plâtre est aujourd'hui entièrement bitumée ou recouverte de dalles granit, elle doit être repensée dans sa globalité : désimperméabilisée, végétalisée, réorganisée autour du stationnement et des terrasses. Le dérèglement climatique nous engage maintenant à adapter cet aménagement aux nouvelles normes environnementales et à la gestion des eaux pluviales. Dans la réflexion, l'idée d'une halle est évoquée, sur un budget distinct. En commission d'urbanisme, le débat porte sur l'équilibre à trouver entre le nombre de places de parking à préserver et la place à rendre aux arbres et espaces verts. Le Conseil Municipal rend un avis favorable. L'esquisse d'aménagement sera largement diffusée auprès de la population, notamment sur la lettre d'information, afin de récolter les réactions sur ce futur chantier qui pourrait débuter en septembre 2027.

Il rend compte de sa réunion avec les entreprises GV FAURE et PAVET PIOT pour l'organisation du service de déneigement afin de gagner en efficacité et revoir les priorités d'interventions. Il a aussi rencontré les agents du service technique afin de programmer les astreintes pour cette saison hivernale.

Il expose que le projet d'aménagement d'un restaurant scolaire et cuisine centrale dans l'ancien local THOLLOT serait à revoir. En effet, la crise démographique en France annonce une forte baisse des effectifs des établissements scolaires à venir. Il propose la suspension du projet et de travailler sur l'aménagement, la rénovation énergétique du restaurant scolaire actuel. La DETR obtenue sur le précédent projet (190 000 euros) pourrait être transférée sur le nouveau projet, avec la constitution d'un nouveau dossier, avant le 2 novembre 2026.

Il expose aussi qu'avec Monsieur Ludovic CARRET et Monsieur Gilles RAYNARD, ils ont fait le tour de la Commune afin d'effectuer le recensement des marquages à programmer sur les voies et places communales. Un état des lieux va être transmis à des entreprises pour obtenir des devis comparatifs.

Il annonce la création d'une nouvelle association sur notre commune : CLUB DE TIR SPORTIF DES MONTS DU LYONNAIS (C.T.S.M) qui occupera une partie des locaux communaux situés dans le local THOLLOT, 147 rue de la Cour Denis.

Il donne lecture d'un courrier de Monsieur René TREGOUET relatif à la non inscription d'un STECAL au PLU, suite à un avis défavorable du Commissaire enquêteur et de la Chambre d'Agriculture, pour la création d'un parc photovoltaïque sur son terrain. Monsieur TREGOUET demande que le Conseil Municipal vote, afin de reconnaître son projet d'intérêt général et de transmettre à Monsieur le Préfet une déclaration de projet qui aura pour but de modifier le PLU et d'intégrer sa demande. Il souhaite créer une association pour la gestion de ce parc et la revente de l'électricité à un prix de 0.12 euros/kWh (450 000 kWh

produits par an), permettant ainsi à tous les adhérents de réaliser une économie. Après avoir pris connaissance du courrier et en avoir débattu, le Conseil municipal ne souhaite pas entamer cette démarche. Par contre, M. TREGOUET a toute la liberté de transmettre cette déclaration de projet, à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire présente également le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la mise en place de la vidéoprotection et le dépôt d'une demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région Rhône Alpes. Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Yvette BRETONNIER expose qu'un atelier de la caisse de retraite a lieu avec 15 participants dans la salle d'animation de la résidence seniors « Le Clos de La Galène ». Une enquête est actuellement menée par la commission sociale auprès des habitants de cette résidence, au sujet de l'utilisation de la salle d'animation. La commission scolaire travaille actuellement sur la végétalisation de la cour de l'Ecole Publique Antoine BOIRON et l'installation d'ombrières au parc public.

Monsieur Gilles RAYNARD annonce que les travaux d'aménagement de l'Espace 4 de la Maison de Santé, avancent et qu'il va falloir organiser les déménagements. Il présente un problème de dysfonctionnement du compteur Linky à l'Ecole Publique Antoine Boiron avec une très forte consommation enregistrée, il sera changé prochainement. Il annonce la fermeture du site de compostage des Jardins du Pontet et l'installation d'un deuxième composteur au Centre 2000.

Monsieur Thierry LOISON annonce une animation gratuite « Un chef, Un marché » par M'Ton Marché. La commission va travailler très rapidement sur le nouveau règlement du marché forain.

Madame Marielle SERAILLE annonce que le Conseil Municipal de Jeunes devrait être créé très prochainement avec des élections en décembre 2026. Elle rend compte de la réunion de la commission jeunesse et sports avec le HBF et le Tir à l'Arc. Les deux associations ont des demandes : Sécurisation du site pour le Tir à l'arc et construction d'un terrain synthétique pour HBF. Elle annonce la soirée des 13-14 ans au local de la MJC le 30-10-2026. La MJC travaille actuellement avec un juriste pour les contrats des professeurs d'activités.

Madame Sandrine BOINON rend compte du travail de la commission sur le site internet, la lettre d'information et le bulletin municipal de fin d'année. Elle présente un devis de la Maison de l'Informatique pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur portatif pour un montant de 775.40 euros HT.). Le Conseil Municipal approuve le devis présenté. Elle diffuse le dernier film de présentation de l'action des élus et services de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte des apports toujours plus importants au marché aux veaux et du retour de négociants. Il présente le jugement de bétail organisé par le MFR et évoque les premières réunions d'organisation du Comice 2027.

- **Questions diverses**.

Sans objet

Prochaines séances du conseil municipal : Jeudi 12 novembre 2026 à 19h15, jeudi 17 décembre 2026 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET 69930

Pierre VARLIETTE